
Au-delà des normes de formation du couple : quand les cultures s'épousent

Abdoulaye MAÏGA^{1 2} & *Banza BAYA*²

Résumé

Autrefois une affaire de la collectivité, les alliances matrimoniales en ville sont de plus en plus l'expression de nouvelles normes et stratégies matrimoniales répondant moins à un déterminisme communautaire qu'à une initiative individuelle des conjoints. La ville favorise un brassage de groupes sociaux, d'origines ethniques diverses et d'obédiences religieuses variables, dans un réseau de relations intenses et complexes. De ce brassage de cultures dérive progressivement un « *brassage de cœurs* » qui s'inscrirait en porte-à-faux avec la normalité traditionnelle des alliances matrimoniales.

L'effritement des idéaux traditionnels, au profit d'un nouvel ordre culturel combinant, à des proportions variables selon les contextes, les innovations et les emprunts à la tradition (Thariat, 1998), est-il minoritaire ou présage-t-il des mutations plus profondes au sein de la société burkinabè ?

Si l'expression des unions interculturelles est une réalité sociale, est-ce pour autant que ces nouvelles formes d'unions pourraient prétendre à leur acceptation sociale comme nouvelle norme matrimoniale?

Introduction

Institution socialement valorisée, le mariage présente en Afrique un visage a priori homogène. Ceci tient notamment à l'universalité du phénomène, la précocité des unions, son institutionnalisation comme cadre de prédilection voire quasi exclusif pour la procréation et surtout l'emprise sociale sur les normes et conditions préalables à la vie de couple (Tabutin, 1988; Locoh, 2001). Derrière cette homogénéité apparente des caractéristiques des unions et des conditions nécessaires à la consécration de celles-ci, la nuptialité présente de multiples visages selon les groupes sociaux et dans le temps. L'évolution des processus matrimoniaux, suite aux changements intervenus dans les sociétés traditionnelles, mérite donc un intérêt particulier.

¹ Université Catholique de Louvain (Belgique)

² Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

Les familles et la communauté ont pendant longtemps, et continuent dans une certaine mesure, à exercer un contrôle sur le processus de formation des unions ainsi que sur le vécu des conjoints ou les projets du couple. L'entrée en union est fortement régie par les coutumes dont les normes, prescriptions et proscriptions doivent être scrupuleusement respectées. Dans ces sociétés, il revient à la communauté de définir *qui* peut se marier, *avec qui*, *quand* et *comment*. En effet, au-delà de l'union de deux individus, le mariage traditionnel consacre l'alliance de deux familles ou de deux villages, relevant d'enjeux politiquement, socialement ou économiquement rationnels. Les familles ou les lignages se réservent un droit de regard prépondérant pour la concrétisation d'unions préférentielles dans la parentèle. C'est dans ce sens que l'endogamie ethnique et subséquentement religieuse a constitué et demeure dans certains contextes la norme des alliances matrimoniales au Burkina Faso, à l'instar de nombreuses sociétés d'Afrique subsaharienne et du monde arabe (Lathrop et Pison, 1976; Thiriati, 1998; Locoh, 2001; Ouadah, 2003).

Avec le choc des cultures consécutif à l'urbanisation et la modernisation, les idéaux traditionnels perdent toutefois du terrain au profit d'un nouvel ordre culturel combinant innovations et emprunts à la tradition (Thiriati, 1998). De nouvelles normes et stratégies matrimoniales émergent, répondant moins à un déterminisme communautaire qu'à une initiative individuelle des conjoints, dorénavant principaux acteurs du choix du conjoint et du processus devant aboutir à l'union. L'influence culturelle extérieure, conjuguée à la mobilité spatiale vers les centres urbains notamment, favorisent le brassage de groupes sociaux, d'origines ethniques et/ou d'obédiences religieuses diverses. De ce brassage de cultures dérive progressivement un "brassage de cœurs" qui s'inscrit en porte-à-faux avec la normalité traditionnelle des alliances matrimoniales.

Ce texte analyse les changements concernant les alliances matrimoniales au Burkina Faso, en particulier l'émergence de nouvelles formes d'unions caractérisées par la mixité des couples à l'échelle ethnique ou religieuse. Quels sont les facteurs explicatifs de ces nouveaux comportements matrimoniaux ? La « rupture » avec les valeurs classiques de choix des conjoints dans la communauté culturelle ne pourrait-elle pas être source de sanction sociale matérialisée par la marginalisation de ces couples ou bien entraîner une difficulté à obtenir la consécration coutumière, religieuse ou civile des unions ?

1. Le système matrimonial traditionnel : l'affaire de tous

Au Burkina Faso, la vie matrimoniale, tout comme la vie sociale, est régie par un ensemble de règles, d'idéologies et de normes clairement définies et que la population n'est nullement censée ignorer. Ces normes bien souvent dogmatiques précisent les conditions d'accès au mariage (âge, statut), les modalités de choix des conjoints, les valeurs promues et les interdits (Taverne, 1999; Locoh, 2001). Dans les traditions des différentes ethnies burkinabè, le mariage est fortement valorisé et transcende largement la responsabilité des conjoints. C'est une affaire de la collectivité qui concrétise un engagement entre deux groupes sociaux aux termes d'échanges symboliques ou matériels souvent longs. Au Burkina Faso c'est aux aînés sociaux, chefs de ménage ou doyens d'âges, que revient l'initiative de négociation du mariage des différents membres sous tutelle des clans ou des lignages respectifs (Thiriat, 1998; Taverne, 1999). Le processus de négociation peut, dans la suite de son déroulement, intégrer d'autres acteurs familiaux comme les tantes ou les oncles des futurs conjoints. Les conjoints, premiers concernés, sont généralement les derniers consultés ou informés, aussi bien pour le choix du partenaire que la concrétisation de l'union. Le conformisme au choix ou à la décision familiale est de rigueur, sous peine de bannissement du clan, de représailles physiques ou mystiques. Soumis à l'assujettissement familial, les futurs conjoints n'ont aucun droit d'objection à la décision des aînés ou de la famille.

Les modalités de positionnement d'un jeune homme ou d'une jeune fille sur le marché matrimonial sont nombreuses et diverses selon les entités culturelles. Les alliances matrimoniales procèdent de formules relativement simples jusqu'à des mécanismes assez complexes. On distingue ainsi des mariages coutumiers par dot, par don ou promesse, par échange ou remboursement, par travail, par enlèvement, par lévirat/sororat (Gruenais, 1981; Pilon, 1990 ; Thiriat, 1998). Dans l'ensemble, exception faite des cas d'enlèvement de jeunes filles (union par rapt), les pratiques matrimoniales requièrent peu ou pratiquement pas le consentement des futurs époux, notamment de la jeune fille. Les mariages résultent généralement de choix raisonnés dans une perspective d'instauration d'alliances stratégiques entre lignages.

2. Les enjeux des alliances préférentielles

Les unions, scellées conformément au droit traditionnel et sous le contrôle des aînés, se font préférentiellement au sein d'une même entité culturelle. On a ainsi des cas d'endogamie ethnique, lignagère, clanique, familiale ou religieuse. La norme d'union restreint le choix du conjoint à une personne partageant le même système de valeurs que la famille d'origine. L'endogamie est souvent proscrite au sein de la famille, au risque d'une assimilation à l'inceste (Thiriart, 1998). Le choix du conjoint ou de la conjointe doit s'opérer dans une autre filiation ou un autre lignage, mais de la même ethnie. La règle se résume à une double obligation d'endogamie ethnique et d'exogamie clanique ou familiale.

L'ethnie continue de constituer le socle identitaire des peuples, la communauté de vie procède ainsi de la communauté de culture, d'idéologie, de langue, de tradition, d'us et coutume; en un mot le reflet de soi dans l'autre. Dans les sociétés traditionnelles, la formation des couples à travers les unions préférentielles répondrait au souci de maintenir et de développer des alliances d'une part et la nécessité de répondre à l'objectif de reproduction du groupe (Thiriart, 1998 ; Locoh, 2001). Parallèlement à ces objectifs de création ou de consolidation des liens d'amitié et d'assistance entre filiations, le mariage au sein de la parentèle facilite l'insertion familiale de l'épouse et le contrôle des richesses (terres, cheptel). Dans le même ordre d'idée, la religion contribue à l'instauration d'un système de valeurs et de comportements communs à des individus de même obédience.

Les normes traditionnelles continuent certes d'être la référence pour nombre d'unions. Mais avec les mutations consécutives au changement social observé dans la plupart des pays africains, on assiste à l'émergence de stratégies matrimoniales individuelles prenant le pas sur les valeurs traditionnelles.

3. Vers une redéfinition des normes matrimoniales

Scolarisation, urbanisation, économie de marché, désenclavement des villages, intensification des relations ville-campagne, législation moderne (Adjamagbo, 1997 ; Thiriart, 1998) ; tels sont quelques facteurs dits de modernisation qui ont substantiellement contribué à l'effritement du dogmatisme traditionnel caractérisant la vie sociale en général

et le système matrimonial en particulier. Situation de crise liée à l'affaiblissement du contrôle familial sur la formation des unions ou nécessité d'adaptation du système de reproduction sociale aux situations ou contextes du moment ? On relève que les sociétés font de plus en plus de concessions et tolèrent de plus en plus d'entorses au système traditionnel : tolérance des unions libres, acceptation de la fécondité pré-nuptiale (jadis considérée comme un sacrilège dans certaines sociétés), libre choix du conjoint, acceptation d'unions interethniques ou interreligieuses.

L'expression de ces nouvelles logiques matrimoniales trouve ses fondements dans l'individualisation même du processus matrimonial. Cette évolution marque la responsabilité graduelle des individus dans le choix du conjoint, par l'acquiescement personnel de la compensation matrimoniale, etc. Dans un contexte où les conjoints tendent à devenir les principaux acteurs de la scène matrimoniale, l'affranchissement de l'exigence de l'endogamie s'en trouve accru, malmenant l'ordre traditionnel établi. On observe un glissement progressif de l'endogamie à l'homogamie. Les alliances matrimoniales tendent de plus en plus à se concrétiser entre les personnes qui ont une communauté d'origine sociale ou de caractéristiques individuelles, mais qui ne partagent pas pour autant les mêmes valeurs sur le plan culturel. Le choix d'une épouse devient ainsi de plus en plus conditionné par sa capacité à contribuer aux ressources monétaires et sociales du couple, capacité très fortement corrélée à son niveau d'instruction et sa position sur le marché de l'emploi. De même la femme « *...en se mariant a pour intérêt objectif d'élire et de se faire élire par un homme possédant la plus forte valeur sociale possible* » (De Singly., 2004 : 26).

Les changements dans la conception du mariage ne sont cependant pas si radicaux et systématiques ; le schéma de nuptialité actuel présente une configuration de type transitoire avec la cohabitation de modèles traditionnels et des unions dites à « l'occidental » qui font abstraction des frontières ethniques, religieuses, linguistiques ou géographiques. Cependant le choix du conjoint ou de la conjointe ne se fait pas toujours en rupture totale avec la famille, mais bien souvent en association avec elle (Thiriart, 1998). De même, Thérèse Locoh (2001) relève le caractère conditionné de la liberté de choix du partenaire largement influencé par l'environnement social qui oriente, dès l'enfance, les préférences et les choix de l'adolescent et plus tard de l'adulte.

4. Approche méthodologique

L'analyse de l'évolution des pratiques matrimoniales, dans le sens de la mixité ethnique ou religieuse des couples, sera principalement réalisée avec les données de l'enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso (EMUIEB). D'autres données seront secondairement convoquées, notamment pour comparer la situation matrimoniale actuelle avec celles du passé. Il s'agit de l'enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) de 1960-61, du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 1996, ainsi que de l'enquête démographique et de santé de 2003.

L'EMIUEB est une enquête représentative sur le plan national qui a été menée en 2000, sous la direction de l'UERD² (actuel ISSP³) avec la collaboration du CERPOD⁴ ainsi que du Département de Démographie de l'Université de Montréal. Le questionnaire ménage a porté entre autres sur les caractéristiques des membres du ménage; les caractéristiques de l'habitation et la situation économique du ménage. Les données individuelles ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire biographique appliqué aux hommes et aux femmes éligibles des ménages. C'est un questionnaire à 5 modules qui retracent les origines familiales et l'enfance des enquêté(e)s, leurs mobilités résidentielles; leurs activités économiques, leurs histoires matrimoniales et génésiques, et le devenir des enfants. Pour les besoins de cette étude, un fichier de 3181 couples a été construit par combinaison de données émanant du fichier ménage et du fichier biographique. Ce fichier *couple* contient des informations sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles des conjoints. Le Burkina Faso concentre sur son territoire une soixante d'ethnies nationales, auxquelles s'ajoutent d'autres ethnies africaines et des ressortissants non africains. La variable « ethnies » a été opérationnalisée par la constitution de groupes ethniques comportant douze modalités. Les regroupements se sont faits sur la base d'affinités culturelles des ethnies et/ou de la proximité géographique, souvent source d'assimilation ou de phagocytose des ethnies minoritaires sur le plan numérique. Pour des raisons à connotation socio-politique, les données de distribution statistique des ethnies ne font plus l'objet de

² Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie

³ Institut Supérieur des Sciences de la Population - Université de Ouagadougou

⁴ Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement, Bamako

publication publique au Burkina Faso. Mais de toute évidence, les Mossi constituent l'ethnie majoritaire (plus de la moitié de la population) suivie des Peulh et des Bobo. Il faut souligner que c'est l'ethnie du père de chacun des conjoints qui a été retenue comme ethnie d'appartenance. Ce choix tient au caractère patrilinéaire des sociétés burkinabè et à la similitude d'ethnies des parents des conjoints dans la majorité des cas. Dans l'EMIUEB, 94% des femmes en union ont des parents appartenant à la même ethnie.

Au niveau des pratiques religieuses, la majorité de la population est musulmane (55,9%), suivie des animistes (23,7%), des catholiques (16,6%) et des protestants (3%) (INSD, 2000). Seulement 0,2% déclarent pratiquer d'autres religions et 0,6% affirment ne pas avoir de religion. Pour cette étude, seuls les quatre principaux groupes religieux ont été retenus.

Les unions sont ici considérées dans leur sens large. Ceci sous-entend la prise en compte de toute communauté de vie maritale de type hétérosexuel, avec ou sans *caution* sociale. Se retrouvent dans ce concept, les unions de droit, suite à une consécration coutumière, religieuse ou civile, et les unions de fait, par simple consensus entre les seuls conjoints et/ou en association avec leurs familles. Les unions libres restent minoritaires (9,4 % des unions selon l'EMIUEB).

L'étude de l'exogamie culturelle ou de la mixité des couples a été faite aux niveaux ethnique et religieux. Il s'est agi d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, de suivre son évolution et rechercher les facteurs associés, à partir d'analyses descriptives et de modèles de régression logistique. L'analyse multivariée -régression logistique- a aussi été utilisée pour rechercher les implications plausibles de l'exogamie sur la vie de couple. Pour cette dernière analyse, il s'agit d'étudier comment la différence d'ethnies ou de religions au sein du couple peut être en relation avec la non consécration religieuse, coutumière, civile de l'union ; cette relation a aussi été abordée par rapport à la cohabitation en union libre, ou l'arrivée d'une coépouse dans l'union. Les variables utilisées, dans les modèles descriptifs et explicatifs, sont celles qui se sont avérées statistiquement associées au niveau bivarié et ainsi une douzaine de variables ont été retenues. Les modèles de régression logistique concernent les effets nets après contrôle par l'ensemble des variables. Pour tenir compte des comportements différentiels des populations selon les milieux de résidence, outre le niveau national, les

analyses ont été faites pour les centres urbains d'une part et les zones rurales d'autre part. Les modèles d'analyse ont été distingués en modèles individuels hommes et femmes, pour contourner les problèmes de multicollinéarité.

5. La situation matrimoniale au Burkina Faso

A l'instar de nombre de sociétés d'Afrique subsaharienne, la nuptialité burkinabè se caractérise par une forte intensité des unions, une précocité du calendrier de mariage et une survivance de la polygamie. Le célibat définitif est assez négligeable dans les sociétés burkinabè. En effet, seules 0,4% des femmes ne vivent pas maritalement à partir de 35 ans. Chez les hommes, la situation est presque similaire à 55 ans, seuil du célibat définitif. Parmi ces derniers, 0,6% ne sont pas encore mariés. Les divorcées (0,4%), séparées (1,4%) et veuve (2,2%) sont des statuts matrimoniaux statistiquement et socialement marginaux (INSD, *op.cit*).

Le calendrier des premières unions révèle une nuptialité très précoce. La moitié des femmes burkinabè entre en première union avant 16 ans, alors que 1 homme sur 2 enregistre sa première union avant 26 ans. En moyenne, les femmes se marient à 19 ans et les hommes à 27 ans, soit un écart d'âge moyen de 8 ans entre hommes et femmes au premier mariage (INSD, 2000); écart d'âges qui tend cependant à s'accroître en situation de polygamie (Baya et Maïga, 2007).

La polygamie est une pratique assez courante et spécifique à certains groupes ethniques et aux populations de confession musulmane ou animiste. Un homme sur trois en situation maritale vit avec 2 épouses ou plus (INSD, 2000). De 1975 à 1996, le taux de polygamie est pratiquement resté stable, concernant environ 33% des unions; le nombre moyen d'épouses par homme polygame est de 2,4 femmes (INSD, *op.cit*).

6. Regard rétrospectif sur les unions entre cultures différentes au Burkina Faso

La situation matrimoniale au lendemain de l'indépendance (1960) au Burkina Faso (Haute-Volta à l'époque) se caractérise par une grande homogamie des alliances sur le plan

ethnique et religieux. Cette analyse rétrospective est exclusivement basée sur les données de l'enquête démographique par sondage de la Haute-Volta de 1960-61.

Pour la majorité des ethnies, l'union avec un homme ou une femme d'une autre ethnie était presque exceptionnelle; les cas de mariages entre deux ethnies différentes représentaient généralement moins de 4% des unions. Cette situation d'endogamie prévalait surtout chez les groupes ethniques Mossi, Peulh, Gourounsi, Sénoufo, Lobi, Bobo, Mandingue⁵. Seuls les Bissa et le groupe *Divers* semblent s'affranchir, mais très faiblement, de cette homogénéité ethnique des couples. En effet, 10% des femmes Bissa étaient à l'époque mariées à un homme d'ethnie différente. La mixité était moins importante pour les hommes Bissa (7%). Cependant les hommes Bissa étaient, parmi tous les hommes à l'époque, les plus enclins à contracter une alliance avec une femme d'une autre ethnie. Le marché matrimonial des couples mixtes de Bissa était quasiment constitué de l'ethnie Mossi ; 9,4% des femmes Bissa étaient mariées à un Mossi et 6,6% des hommes à une Mossi. Cette situation peut trouver son explication d'une part dans la communauté d'histoire et de cultures des Bissa et des Mossi, et d'autre part le partage d'un même espace géographique dans la région de Tenkodogo, localité des Bissa qui abrite également une des plus importantes chefferies et communautés du royaume Mossi. Bon nombre de Bissa de cette région ont en effet été assimilés à l'ethnie Mossi, au cours de l'histoire. Le groupe ethnique *Divers* est un groupe résiduel qui concentre les autres groupuscules ethniques du Burkina et des ressortissants d'autres pays qui entretiennent des relations maritales avec des femmes de diverses ethnies.

Il faut cependant noter que la situation de l'époque obéit à la double obligation de l'endogamie ethnique, et de l'exogamie clanique. Si la majorité des personnes s'unissaient dans les années 60 avec un partenaire de la même ethnie, les unions à l'intérieur de la parentèle étaient rarissimes. Les unions dans les sociétés Mossi (99,1%), Bissa (96,1%), Gourmantché (99,4%), Bobo (93,9%) ou Mandingue (92,4%) se faisaient notamment avec un partenaire sans aucun lien de parenté. Les cas de mariage intra clanique s'observaient davantage dans les traditions Sénoufo (10%), Lobi (19%) et surtout Peulh (36%). Pour les femmes Sénoufo (9%) et Lobi (14%), les conjoints issus de la parentèle étaient essentiellement constitués de cousins germains du côté paternel. Pour les Peulh, en plus des

⁵ Les Mandingue s'assimilent en 2000 aux groupes ethniques Dafing, Samo

cousins germains paternels (16%), les partenaires claniques étaient aussi des cousins germains maternels (8%), de parents issus de germains côté paternel (5%) ou maternel (3%) et d'autres apparentés comme les oncles (4%) (Service de Statistique et de la Mécanographie, 1961).

Dans les années 60, le schéma d'homogamie des unions, observé pour les ethnies, est également valide au niveau religieux. Les unions se scellant principalement au sein de la même confession religieuse, les couples mixtes sur le plan religieux étaient peu nombreux. L'endogamie au plan religieux est scrupuleusement observée par les hommes et les femmes d'obédience animiste ou musulmane, les deux principales religions à l'époque. Sur un échantillon de 100 femmes musulmanes, 99 avaient un conjoint de la même religion. Aussi, seulement moins de 5 hommes sur 100 musulmans avaient une compagne de religion différente. Chez les populations animistes, la tendance est presque similaire.

L'exogamie religieuse était une pratique courante chez les populations catholiques et surtout protestantes. Les cas d'unions mixtes des hommes catholiques s'observaient essentiellement avec des femmes animistes (13%). Celles des femmes catholiques s'effectuaient aussi essentiellement avec des hommes animistes (6%). Les unions mixtes des protestantes se résumaient à une alliance avec un conjoint animiste. Par contre, les hommes protestants s'engageaient dans des unions avec des femmes animistes (27%) ou musulmanes (14%), si bien que quatre protestants sur 10 étaient dans une union mixte.

L'histoire de ces différentes religions pourrait expliquer les différentes relations constatées. L'animisme constitue la religion première des sociétés burkinabè. L'introduction de l'Islam remonte au XV^e siècle, mais son enracinement dans le pays s'est produit aux alentours du XVIII^e et XIX^e siècles, sous l'influence des contrées voisines fortement islamisées du Dira de Cheikou Amadou et du Kalifat de Sokoto (Cissé, 2003). L'introduction du catholicisme date du début du XX^e siècle, avec la colonisation et le protestantisme relativement plus récemment. A la veille de l'indépendance, ces deux religions du fait de leur introduction récente n'avaient pas un ancrage social suffisant comparativement à l'Islam. La ponction des fidèles catholiques et protestants était par conséquent effectuée au sein surtout de la population animiste. La fréquence élevée d'unions mixtes catholiques et animistes ou entre protestants et animistes pourrait s'expliquer par une reconversion religieuse postérieure à

l'union d'un des membres d'un couple originellement animistes. Par ailleurs, pour des religions encore minoritaires (catholique et protestante), il n'est pas évident de trouver un marché matrimonial à même de satisfaire une forte demande matrimoniale dans des contextes où la nuptialité est très valorisée.

Le brassage culturel des unions qui s'est timidement amorcé au lendemain des indépendances va progressivement se construire et se diversifier au fil du temps pour faire des unions mixtes ethniques ou religieuses une nouvelle donne matrimoniale et non plus une exception culturelle.

7. Le mariage interculturel, une pratique émergente ?

Entre 1960 et 2000, on constate une augmentation des mariages mixtes chez la plupart des ethnies et religions au Burkina. Ce qui était jadis un phénomène assez marginal et circonscrit est devenu au fil du temps une réalité sociale qui tend à s'implanter. Cette pratique matrimoniale affecte toutefois de façon différentielle les ethnies. En une quarantaine d'années, la proportion des unions entre conjoints d'ethnies différentes a été multipliée en moyenne par 3 pour la plupart des ethnies (Mossi, Peulh, Gourmantché, Lobi/Dagara, Samo et Dafing). Mais l'évolution est remarquable pour les communautés Sénoufo et Bobo, pour lesquelles on est passé d'une situation de quasi absence de cette pratique à des proportions moyennes respectives de 23% et de 15%. L'ethnie Bissa continue d'être la plus concernée par des alliances matrimoniales interethniques ; on est passé d'une proportion de 9% en 1960 à près d'un tiers des Bissa qui sont en union avec un(e) partenaire d'une autre ethnie en 2000.

Les femmes de certaines ethnies sont plus engagées avec un conjoint d'une autre ethnie comparativement aux hommes de la même ethnie. C'est particulièrement le cas des femmes Bissa et des « non burkinabè » dont les alliances avec des hommes d'ethnies différentes sont deux fois plus importantes que les alliances mixtes des hommes de ces deux groupes. Les Bissa sont principalement en union avec des Mossi : 26% pour les femmes, 10% pour les hommes. En ce qui concerne les populations non burkinabè, il faut voir un comportement différentiel selon les sexes. Les hommes non burkinabè ont plus tendance à immigrer avec leurs familles, à épouser une femme du même pays installée au Burkina Faso ou à faire venir

une épouse de leurs pays d'origine, car 8 étrangers sur 10 sont mariés à une étrangère. Par contre, pour les femmes non burkinabè, la situation est différente. En effet, au Burkina Faso, près de la moitié des femmes d'origine étrangère en union le sont avec un burkinabè. Ce sont essentiellement des conjointes originaires des pays d'immigration accompagnant les migrants burkinabè de retour au pays.

Les unions entre partenaires de religions différentes ont également connu une progression. Les populations animistes, autrefois fortement endogames, enregistrent des proportions non négligeables d'unions avec d'autres religions. Environ 13% des femmes et des hommes animistes sont engagés avec des partenaires d'autres religions. La situation n'a que très légèrement évolué chez les populations musulmanes qui enregistrent une proportion d'unions interreligieuses inférieure à 5% ; les unions mixtes concernent avant tout les hommes musulmans. Cette forte endogamie musulmane pourrait s'expliquer en partie par les recommandations des saintes écritures islamiques qui préconisent les unions entre musulmans. Si les unions entre un homme ou une femme catholique avec un(e) partenaire protestant(e) demeurent rares (de l'ordre 2%), la situation a évolué différemment pour les protestants : on constate qu'environ 1 sur 10 s'unit avec un catholique, Ces résultats descriptifs ne permettent toutefois pas de mettre en évidence des liens de causalité afin d'expliquer la progression des unions interculturelles.

8. Les unions interethniques plus fréquentes dans les populations urbaines et scolarisées

De façon générale, il ressort des modèles d'analyse que l'union entre partenaires d'ethnies différentes est davantage l'apanage des populations urbaines que rurales (tableaux 1 et 2). Les citadines sont en effet deux fois plus exposées à une union avec un homme d'une autre ethnie comparativement à leurs consœurs du milieu rural. Dans le même sens, un homme a 70% plus de chance de s'engager dans une union avec une femme d'une autre ethnie en ville qu'à la campagne. A travers les promotions de mariages, on note, en plus du caractère urbain du phénomène, son caractère dynamique dans le temps. C'est en effet, un phénomène émergeant qui se construit dans le temps. Des années 50 à nos jours, la prévalence des unions de partenaires d'ethnies différentes a été multipliée par plus de trois aussi bien pour les femmes que les hommes en milieu urbain. Tant les femmes que les hommes mossi sont moins engagés dans des unions interethniques comparativement aux

membres des autres ethnies A l'instar des résultats de l'analyse descriptive, les unions interethniques sont principalement développées parmi les femmes non Burkinabé, Bissa, Senoufo, Samo, Bobo ou Dafing. Chez les hommes, ce sont principalement les Gourmantché -en milieu urbain- et qui sont les plus engagés dans des unions mixtes. Les hommes étrangers résidant au Burkina Faso sont peu engagés dans des unions avec des femmes d'une quelconque ethnie du Burkina Faso.

Plus le niveau d'instruction des individus s'accroît, plus augmente la propension à avoir un conjoint d'une autre ethnie. Les femmes et hommes ayant le niveau d'instruction secondaire ou supérieur sont 4 fois plus engagés dans une union interethnique que ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école. Cette tendance est plus prononcée en milieu rural où l'instruction apparaît comme un facteur fortement discriminant pour le choix du conjoint.

Plus le mariage est tardif, plus le choix du partenaire se défait des considérations ethniques. Ce comportement matrimonial se vérifie pour les hommes et surtout chez les femmes en milieu urbain notamment. Au-delà de 30 ans, la proportion de citadines qui sont entrées en union avec un partenaire d'une autre ethnie est plus de 5 fois plus importante que les citadines dont la cohabitation a débuté avant 18 ans. Deux facteurs essentiels soutiennent ce comportement. D'une part, le recul de l'âge au mariage ou à l'union des filles est généralement lié à une longue scolarisation et à l'exercice d'une activité, toute chose qui donne une certaine autonomie décisionnelle dont celui du choix d'un partenaire, comparativement à leurs jeunes cadettes plus soumises au contrôle et la décision de la famille. Le choix de ce partenaire est généralement fait sur la base plutôt de similitudes sociales ou professionnelles que culturelles; l'homogamie sociale prenant l'ascendant sur celle ethnique. D'autre part, il existe une certaine stigmatisation à l'égard des filles non encore mariées à partir de l'âge de 30 ans. La pression sociale sur les jeunes femmes pour faire la preuve de sa féminité, à travers la procréation envisageable seulement dans le cadre conjugal, et la crainte de porter l'étiquette de *vieilles filles* obligent souvent les femmes arrivées à cet âge à saisir une opportunité d'union, en faisant abstraction des considérations culturelles.

L'analyse dans le temps de la prévalence des unions interethniques permet de relever la remarquable dynamique de ce phénomène dans les centres urbains : il a été multipliée par 4 pour les femmes et 3 pour les hommes.

L'activité du conjoint avant l'union influence les chances de prendre pour conjointe une femme d'ethnie différente. C'est particulièrement notable en milieu rural où la probabilité pour un homme salarié d'avoir une épouse d'une autre ethnie est double de celle d'un homme du secteur informel. En milieu rural, les hommes salariés sont généralement des fonctionnaires (instituteurs, infirmiers, agents d'agriculture ou d'élevage, etc.) de l'administration publique qui peuvent s'unir à des filles des régions d'affection ou à d'autres femmes fonctionnaires célibataires affectées dans la même région.

La probabilité de s'engager dans une union interethnique est plus grande quand on est déjà issu d'un couple « mixte ». Ainsi avec des parents d'ethnies différentes, la chance pour une fille d'avoir un conjoint d'une ethnie différente de la sienne et donc de celle de son père est 10 fois plus grande que si ses parents sont de même ethnie. Ce constat est plus important en milieu rural (14 fois) qu'en milieu urbain (6 fois). La différence d'ethnies des parents constitue une circonstance les prédisposant à favorablement accueillir un gendre de l'ethnie de la mère ou d'une autre ethnie.

Tableau 1. Déterminants des unions interethniques des femmes au Burkina Faso, 2000

Variables	Modèle d'effets nets : Régression logistique (Odds ratio)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1. Ethnie de la femme			
Mossi	référence	référence	référence
Peulh	3,7 ***	1,3 ns	11,9 ***
Gourmantché	2,6 ***	1,1 ns	3,1 ns
Gourounsi	4,7 ***	1,6 ns	7,5 ***
Bissa	13,2 ***	4,4 **	21,4 ***
Senoufo	6,8 ***	3,0 ***	9,6 ***
Lobi/Dagara	2,7 ***	0,8 ns	10,9 ***
Bobo	5,1 ***	1,2 ns	18,0 ***
Samo	6,0 ***	2,3 **	9,8 ***
Dafing	4,7 ***	1,2 ns	21,5 ***
Autres ethnies	9,6 ***	3,6 ***	31,8 ***
Non Burkinabé	17,5 ***	15,5 ***	14,0 ***
2. Instruction de la femme			
Sans niveau	référence	référence	référence
Primaire	1,7 ***	2,3 ***	1,5 ns
Secondaire+	4,1 ***	5,9 ***	3,4 ***
3. Rang de l'union pour la femme			
1 ^{ère} union	référence	référence	référence
2 ^e union ou plus	0,9 ns	1,5 ns	0,5 ns
4. Age de la femme au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	référence
18-29 ans	1,6 ****	1,3 ns	2,0 ***
30+ ans	1,9 *	1,0 ns	5,5 ***
5. Promotions d'unions			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,8 ns	0,5 ***	3,2 **
1981-1990	0,9 ns	0,7 *	2,3 ns
1990-2000	1,0 ns	0,6 *	3,7 ***
6. Différence d'ethnies des parents de la femme			
Même Ethnie	référence	référence	référence
Ethnies différentes	9,7 ***	13,9 ***	6,1 ***
7. Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	1,9 ****		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	22,9%	19,6%	33,1%

Seuil de signification : # Effectif faible - ns : non significatif - * significatif à 10% - ** à 5% - *** à 1%

Tableau 2. Déterminants des unions interethniques des hommes au Burkina Faso, 2000

Variables	Modèle d'effets nets : Régression logistique (Odds ratio)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1. Ethnie du conjoint			
Mossi	référence	référence	référence
Peulh	2,0 ***	0,8 ns	9,0 ***
Gourmantché	2,9 ***	1,3 ns	19,9 ***
Gourounsi	2,9 ***	1,6 ns	3,9 ***
Bissa	2,5 **	#	4,4 ***
Senoufo	3,9 ***	1,6 ns	10,0 ***
Lobi/Dagara	1,2 ns	0,4 *	5,3 ***
Bobo	2,3 ***	1,2 ns	3,7 ***
Samo	2,5 ***	1,0 ns	4,7 ***
Dafing	2,2 **	1,1 ns	4,2 **
Autres ethnies	7,0 ***	3,6 ***	13,2 ***
Non Burkinabé	1,9 ns	3,1 **	1,1 ns
2. Instruction du conjoint			
Sans niveau	référence	référence	référence
Primaire	1,7 ***	2,1 ***	1,2 ns
Secondaire+	3,9 ***	5,3 ***	3,0 ****
3. Age du conjoint au début de la cohabitation			
Moins de 22 ans	référence	référence	référence
22-34 ans	1,3 ns	1,2 ns	2,1 *
35+ ans	1,8 **	1,5 ns	3,5 ***
4. Promotions d'unions			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,7 ns	0,4 ***	2,3 *
1981-1990	0,9 ns	0,7 *	2,3 *
1990-2000	1,1 ns	0,7 ns	3,3 ***
5. Statut matrimonial du conjoint avant la cohabitation			
Célibataire	référence	référence	référence
Marié monogame	1,1 ns	1,2 ns	0,9 ns
Marié polygame	1,1 ns	1,7 *	0,4 ns
Séparé/veuf	1,3 ns	1,6 *	1,1 ns
6. Activités du conjoint au début de la cohabitation			
Informel	référence	référence	référence
Salarié	1,5 **	2,1 ***	1,0 ns
Aide familial	0,9 ns	1,0 ns	0,6 ns
7. Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	1,7 *		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	12,4%	11,1%	19,4%

Seuil de signification : # Effectif faible - ns : non significatif - * significatif à 10% - ** à 5% - *** à 1%

9. Les unions interreligieuses plus fréquentes en milieu rural

Contrairement aux unions interethniques qui se présentent comme un phénomène majoritairement urbain, la communauté de vie entre individus d'obédiences religieuses différentes est un phénomène deux fois moins développé dans les centres urbains qu'en milieu rural. Le monde rural burkinabè est empreint d'une culture animiste souvent même au sein de populations converties aux religions monothéistes que sont le Christianisme et l'Islam. Au sein d'un même village et d'une même ethnie cohabitent des parentèles de confessions différentes. L'ethnie étant traditionnellement le critère primordial d'alliances matrimoniales, il n'est pas rare d'observer des unions entre membres d'une même famille ou de familles différentes, indépendamment de leurs croyances religieuses.

Tout comme pour l'ethnie, on observe que plus le niveau d'instruction des individus est élevé plus la probabilité d'union avec un(e) partenaire de religion différente est grande (tableaux 3 et 4). L'effet de l'instruction sur la probabilité de mixité religieuse du couple est plus marqué en milieu urbain où les hommes et femmes de niveau d'instruction secondaire ou supérieur ont 4 fois plus de chance d'avoir un(e) conjoint(e) d'une autre religion que les femmes non scolarisées.

Lorsqu'une femme a déjà enregistré un échec ou une rupture d'union, les chances de s'engager dans une nouvelle union avec un homme d'une autre religion sont près de deux fois plus grandes que si elle était à sa première expérience maritale.

Tableau 3. Déterminants des unions inter religions des femmes au Burkina Faso, 2000

Variables	Modèle d'effets nets : Régression logistique (Odds ratio)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1. Religion de la femme			
Musulmane	référence	référence	Référence
Animiste	3,7 ***	4,0 ***	#
Catholique	6,0 ***	10,0 ***	2,7 ***
Protestante	12,4 ***	22,5 ***	4,3 ***
2. Instruction de la femme			
Sans niveau	référence	référence	Référence
Primaire	1,3 ns	1,0 ns	2,1 **
Secondaire+	2,4 ***	1,0 ns	4,3 ***
3. Rang de l'union pour la femme			
1 ^{ère} union	référence	référence	Référence
2 ^è union ou plus	1,8 ***	1,7 **	2,1 ns
4. Age de la femme au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	Référence
18-29 ans	0,8 ns	0,9 ns	0,6 ns
30+ ans	0,7 ns	0,7 ns	0,2 ns
5. Promotions d'unions			
1951-1970	référence	référence	Référence
1971-1980	0,6 **	0,6 **	0,6 ns
1981-1990	0,5 ***	0,4 ***	1,4 ns
1990-2000	0,8 ns	0,7 *	1,8 ns
6. Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	0,5 ***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	11,7%	14,0%	11,8%

Seuil de signification : # Effectif faible - ns : non significatif - * significatif à 10% - ** à 5% - *** à 1%

Tableau 4. Déterminants des unions inter religions des hommes au Burkina Faso, 2000

Variables	Modèle d'effets nets : Régression logistique (Odds ratio)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1. Religion du conjoint			
Musulmane	référence	référence	référence
Animiste	2,7 ***	2,3 ***	#
Catholique	1,8 ***	2,9 ***	1,0 ns
Protestante	3,2 ***	4,7 ***	2,0 ns
2. Instruction du conjoint			
Sans niveau	référence	référence	référence
Primaire	1,5 *	1,1 ns	2,9 ***
Secondaire+	2,6 ***	2,1 *	3,8 ***
3. Age du conjoint au début de la cohabitation			
Moins de 22 ans	référence	référence	référence
22-34 ans	1,1 ns	1,3 ns	0,6 ns
35+ ans	1,0 ns	1,2 ns	0,3 *
4. Promotions d'unions			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,7 ns	0,7 ns	1,3 ns
1981-1990	0,6 **	0,5 ***	3,6 *
1990-2000	1,0 ns	0,8 ns	4,1 *
5. Statut matrimonial du conjoint avant la cohabitation			
Célibataire	référence	référence	référence
Marié monogame	1,1 ns	1,1 ns	0,8 ns
Marié polygame	1,3 ns	1,3 ns	1,0 ns
Séparé/veuf	0,7 ns	0,4 **	2,4 *
6. Activités du conjoint au début de la cohabitation			
Informel	référence	référence	référence
Salarié	1,2 ns	0,8 ns	2,1 **
Aide familial	1,1 ns	1,1 ns	2,9 *
7. Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	0,6 ***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	5,2%	5,1%	12,1%

Seuil de signification : # Effectif faible - ns : non significatif - * significatif à 10% - ** à 5% - *** à 1%

L'analyse des unions confirme le constat fait à partir des données transversales, les unions inter-religions sont plus développées chez les populations protestantes et catholiques, et dans une moindre mesure chez les animistes que chez les musulmans. Globalement les femmes protestantes sont 12 fois plus enclines à s'engager dans une union avec un conjoint d'une autre religion que les femmes musulmanes. Cette probabilité est 22 fois et 4 fois plus grande respectivement en milieu rural et urbain.

A la suite de l'analyse des particularités et facteurs associés à la formation d'unions entre partenaires de cultures différentes, on est tenté de s'interroger sur les implications possibles de telles unions sur la vie du couple ou son insertion sociale.

10. Implications possibles de l'union interculturelle sur la vie familiale ou sociale du couple

Les analyses précédentes ont permis de démontrer l'émergence des unions interethniques et d'en mettre en évidence les facteurs. Ces unions sont-elles socialement acceptées ? Quelles sont les répercussions possibles sur la vie du couple ? Pour répondre à ces interrogations, nous analyserons dans quelle mesure les couples interculturels bénéficient ou non, comparativement aux unions intra-culturelles, de la bénédiction nuptiale religieuse, de la consécration coutumière ou de la célébration civile de l'union. Une autre hypothèse sera vérifiée concernant l'existence d'une relation entre le statut culturel du couple et la propension de cohabitation en union libre (ou consensuelle). Enfin on testera si les unions interculturelles favorisent ou non la polygamie.

En 2000 sur les 3181 couples objet de l'étude, 2881 avaient formalisé leur union (90,6 %). Parmi ces derniers 75 % avaient célébré un mariage coutumier, 74 % un mariage religieux et seulement 14 % un mariage civil.

Au regard des traditions, c'est la cérémonie coutumière qui consacre l'union. Les couples d'ethnies différentes ont 20% moins de chance de procéder à la célébration coutumière comparativement aux couples dont les conjoints sont de la même ethnie (cf. tableau 5). Les cérémonies coutumières des unions sont nettement plus fréquentes en milieu rural. En revanche, dans les centres urbains, les couples "hétéro-ethniques" sont 50% plus enclins à consacrer religieusement leur union que les couples de même ethnie. Faute de caution coutumière, ils revendiquent une reconnaissance religieuse.

Dans le registre religieux, il faut noter que la différence de religions apparaît comme un obstacle pour un couple d'accéder à la célébration religieuse de l'union, notamment en milieu urbain. Les couples dont les conjoints sont de religions différentes ont 60% moins de chance de parvenir à la célébration religieuse de leur union que les couples dont les conjoints appartiennent à la même confession. Cet état de fait semble montrer combien la différence de religion est un obstacle à la célébration religieuse, mais certains semblent s'en accommoder (catholiques, animistes). Toutefois, l'Islam et des confessions protestantes exigent assez souvent l'adhésion des deux conjoints à leurs doctrines comme condition de célébration religieuse de l'union.

La célébration civile des unions n'est pas significativement associée à la différence d'ethnies des conjoints; mais elle l'est avec la différence de religions au sein du couple. Les couples dont les conjoints sont de religions différentes sont deux fois moins nombreux à avoir requis la légitimation de leurs unions selon le droit moderne. La célébration civile des unions est surtout positivement corrélée au niveau d'instruction des conjoints et le statut professionnel de l'homme. Cette cérémonie est en effet l'apanage des conjoints ayant atteint au moins le niveau secondaire et un statut professionnel de salarié, c'est-à-dire les personnes les mieux insérées dans le secteur moderne de l'économie.

La cohabitation en union libre apparaît comme la formule alternative de vie en couple pour les conjoints de religions différentes. Alors qu'ils ont 2,5 fois moins de chance de procéder à la célébration religieuse de leurs unions, ces couples sont aussi 2 fois plus enclins à vivre en union libre, comparativement aux couples de même religion.

La probabilité qu'une femme s'engage dans une union libre avec un conjoint de religion différente croît proportionnellement à ses échecs conjugaux. Ainsi une femme qui est à au moins sa deuxième vie de couple, accepte 6 fois plus facilement de vivre, avec un homme de religion différente, en union libre comparativement à une femme qui est à sa première union. Avec les échecs matrimoniaux combinés implicitement à l'avancement en âge de la femme, les considérations religieuses sont reléguées en arrière plan dans le processus des alliances matrimoniales.

La relation entre les unions interculturelles et la polygamie part de l'hypothèse qu'une femme mariée à un homme d'ethnie ou de religion différente est considérée dans certains contextes comme une "*étrangère*" par les parents de ce dernier. On peut émettre l'hypothèse d'une pression familiale sur le mari afin qu'il prenne pour seconde épouse une fille appartenant à la même culture. Mais l'analyse montre une absence de relation statistiquement significative et l'hypothèse n'est pas vérifiée.

Tableau 5. Unions interculturelles et types d'unions

Variables	Modèle d'effets nets : Régression logistique (Odds ratio) (contrôle avec la durée de la cohabitation)				
	Consécration religieuse de l'union	Consécration coutumière de l'union	Consécration civile de l'union	Cohabitation en union libre	Arrivée de coépouse après cohabitation
1. Différence d'ethnies des conjoints					
Même ethnie	référence	référence	référence	référence	référence
Ethnies différentes	1,5 ***	0,8 *	0,8 ns	1,0 ns	0,9 ns
2. Différence de religions des conjoints					
Même religion	référence	référence	référence	référence	référence
Religions différentes	0,4 ***	1,2 ns	0,5 ***	2,1 ***	1,0 ns
3. Instruction de la conjointe					
Sans niveau	référence	référence	référence	référence	référence
Primaire	0,8 ns	1,0 ns	2,3 ***	1,6 **	0,6 **
Secondaire+	0,6 ***	1,0 ns	3,3 ***	1,5 ns	0,5 *
4. Instruction du conjoint					
Sans niveau	référence	référence	référence	référence	référence
Primaire	1,0 ns	1,2 ns	3,0 ***	1,4 *	0,7 **
Secondaire+	0,7 **	1,0 ns	4,4 ***	1,3 ns	0,4 ***
5. Milieu de résidence					
Rural	référence	référence	référence	référence	référence
Urbain	2,5 ***	0,7 ***	2,6 ***	1,0 ns	0,5 ***
5. Activités du conjoint au début de la cohabitation					
Informel	référence	référence	référence	référence	référence
Salarié	1,2 ns	1,1 ns	5,8 ***	0,9 ns	0,8 ns
Aide familial	0,8 **	1,0 ns	0,7 ns	1,0 ns	1,0 ns
6. Rang de naissance de la femme					
La 3è ou plus	référence	référence	référence	référence	référence
Parmi les 2 premiers enfants	1,0 ns	0,9 ns	1,0 ns	1,1 ns	0,9 ns
6. Nombre d'unions de la femme					
1 ^{ère} union	référence	référence	référence	référence	référence
2è union ou plus	0,5 ***	0,4 ***	0,5 *	5,6 ***	0,7 **
7. Statut matrimonial du conjoint au début de la cohabitation					
Célibataire	référence	référence	référence	référence	référence
Monogame	0,8 **	1,1 ns	0,8 ns	1,0 ns	0,9 ns
Polygame	0,7 **	1,1 ns	0,8 ns	1,0 ns	1,0 ns
Séparé/Veuf	1,1 ns	1,4 **	0,6 ns	0,5 *	0,5 ***
Seuil de signification du modèle					
	***	***	***	***	***
Adéquation du modèle R²					
	6,7%	3,4%	38,1%	12,0%	14,3%

Seuil de signification : ns : non significatif - * significatif à 10% - ** à 5% - *** à 1%

Conclusion

A travers l'objectif d'analyse de l'évolution interculturelle des alliances matrimoniales, il ressort que le mariage est traditionnellement l'affaire de tous, un évènement dont la collectivité se devait d'assurer le contrôle, eu égard aux enjeux sociaux qu'il recouvre. L'alliance de deux individus n'est en fait qu'un instrument pour l'alliance de deux familles, lignages ou villages. Selon le droit coutumier, les unions sont préférentiellement scellées entre des personnes qui ont une communauté de systèmes de valeurs culturelles. Mais ces dernières décennies, les traditions s'effritent et de nouvelles normes matrimoniales voient peu à peu le jour ; la responsabilité individuelle se substitue au contrôle familial et des alliances matrimoniales se scellent indépendamment de l'origine ethnique ou de l'obédience religieuse.

Encore exceptionnelle dans les années 60, les unions interculturelles se sont implantées au fur et à mesure des changements économiques et sociaux, en particulier en milieu urbain. En effet, les populations urbaines accordent un crédit moins important aux considérations de similitudes ethniques pour la formation des unions comparativement à celles du milieu rural. Par contre, en ville les populations sont plus attentives à la communauté d'obédience religieuse pour le choix d'un(e) partenaire.

Si l'expression des unions interculturelles est une réalité sociale, est-ce pour autant que ces nouvelles formes d'unions sont totalement acceptées ? Le fait que la différence d'ethnies soit un obstacle au mariage coutumier et que la différence de religions au mariage religieux montre que ces unions ne sont pas encore la norme. La cohabitation en union libre est encore le refuge pour nombre de ces couples qui n'ont pas requis ou accédé au sacre social de leur union. Ces nouvelles formes d'union semblent surtout concerner une frange de la population plutôt instruite et salariée. Resteront-elles minoritaires ou sont-elles le signe avant-coureur de mutations plus profondes au sein de la société burkinabè ? Les résultats laissent transparaître une autre évolution, en ville l'union religieuse tendrait à se substituer à l'union coutumière. Est-ce pour autant que l'identité religieuse viendrait-elle à prévaloir sur l'identité ethnique en milieu urbain ?

Références bibliographiques

- Adjamagbo-Johnson Brigitte (1997) Législations et changements familiaux en Afrique sub-saharienne francophone in Pilon M et al. (dir.) Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines. Les études du Ceped N°15. pp. 239-256. 408p.
- Baya Banza et Maïga Abdoulaye (2007) Écarts d'âges entre conjoints : Évolution et implications sur la fécondité en milieu urbain au Burkina Faso. Communication présentée aux 7^è Journées Scientifiques du Réseau Démographique de l'AUF. 19-22 juin 2007, Québec, Canada. 18p.
- Cissé Issa (2003) L'Islam au Burkina pendant la période coloniale in Madiéga G. & Nao O. (dir) Cent d'histoire 1895 1995. Actes de colloque. Paris, Kathala. pp.935-956, 2206p.
- De Singly François (2004) Fortune et infortune de la femme mariée, Paris, PUF, 246 p.
- Gruenais Marc-Eric (1981) Famille et démographie de la famille en Afrique, Paris, Orstom, 52p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (2000) Recensement général de la population et de l'habitation 1996, Ouagadougou, Vol.1 et Vol II, 348 p. 180p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, ORC Macro (2004), Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2003, Calverton, Maryland, USA 455 p.
- Lathrop Mark et Pison Gilles (1982) Méthode statistique d'étude de l'endogamie : application à l'étude du choix du conjoint chez les peul bandé in Population. Vol. 37, N°3 (Mai-Juin). Paris, INED. pp.513-537p.
- Locoh Thérèse (2001) les facteurs de la formation des couples in Caselli G., Vallin J., Wunsch G. (dir) Démographie : analyse et synthèse. Les Déterminants de la fécondité. Vol.II. Paris, INED. pp.103-142; 460p.
- Ouadah-Bedidi Zahia (2003) Le choix du conjoint en Algérie. Communication présentée au 5^è Journées Scientifiques du Réseau Démographique de l'AUF. Marseille, France, 23 au 26 juin 2003.
- Pilon Marc (1990) Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gurma au Nord-Togo in Études Togolaises de Population N°15 Les unions au Togo : Permanences et changements. Lomé, URD. pp. 34-53, 105p.
- Service de statistique et de la mécanographie (1961) Enquête démographique par sondage en république de Haute-Volta 1960-1961, Tome I, Ouagadougou, 216 p.
- Tabutin Dominique (1988) Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain, une synthèse in Tabutin Dominique (dir), Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara. Paris, L'Harmattan. pp. 17-49, 551p.
- Taverne Bernard (1999) Valeurs morales et messages de prévention : la fidélité contre le Sida au Burkina Faso, in Becker C. et al. (dir.), Vivre et penser le sida en Afrique, Paris, Codesria-Karthala-IRD, pp. 509-525.
- Thiriart Marie Paule (1998) Faire et défaire les liens du mariage : Évolution des pratiques matrimoniales au Togo. Les études du Ceped N°16. Ceped, Paris. 295p.